

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_024-DE

R.P.Q.S. 2019

JUILLET 2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE Exercice 2019



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DU DADOU**
ZA LA PRADE
81120 REALMONT
Tel : 05.63.38.16.99

Référence dossier	RPQS 2019
Auteur	A. VILLA
Date	15/07/2020

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Branchements en plomb	19
4.2.	Montants financiers	19
4.3.	État de la dette du service	19
4.4.	Amortissements.....	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

1. Caractérisation technique du service



1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte du Dadou
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albi, Ambialet, Aussac, Bellegarde-Marsal, Briatexte, Brousse, Cabanès, Cambon, Carlus, Cunac, Dénat, Fauch, Florentin, Fréjairolles, Fénols, Graulhet, Laboulbène, Laboutarie, Lacrouzette, Lamillarié, Lautrec, Le Sequestre, Lombers, Missècle, Mont-Roc, Montdragon, Montfa, Montpinier, Montredon-Labessonnié, Moulayrès, Mouzieys-Teulet, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Roquecourbe, Rouffiac, Réalmont, Saint-André, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Julien-du-Puy, Saliès, Sieurac, Teillet, Terre-de-Bancalié, Terssac, Villefranche-d'Albigeois, Vénès
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☒ Oui, date d'approbation* : 2019 en partie ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 2019 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 2018 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante



1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Délégation de Service Public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/06/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/05/2032
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/05/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1- Intégration nouveaux équipement (UTEP Teillet)
- Nature exacte de la mission du prestataire : Compteur eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchement



1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **48 075 habitants** au 31/12/2019 (47 873 au 31/12/2018).



1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **21 834 abonnés** au 31/12/2019 (21 612 au 31/12/2018) dont 6 abonnés autres services.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Variation en %
Albi	1019	1026	0,7%
Ambialet	331	330	-0,3%
Aussac	129	130	0,8%
Bellegarde-Marsal	330	330	0,0%
Briatexte	961	968	0,7%
Brousse	199	205	3,0%
Cabanès	127	129	1,6%
Cambon	909	933	2,6%
Carlus	313	312	-0,3%
Cunac	653	662	1,4%
Dénat	376	375	-0,3%

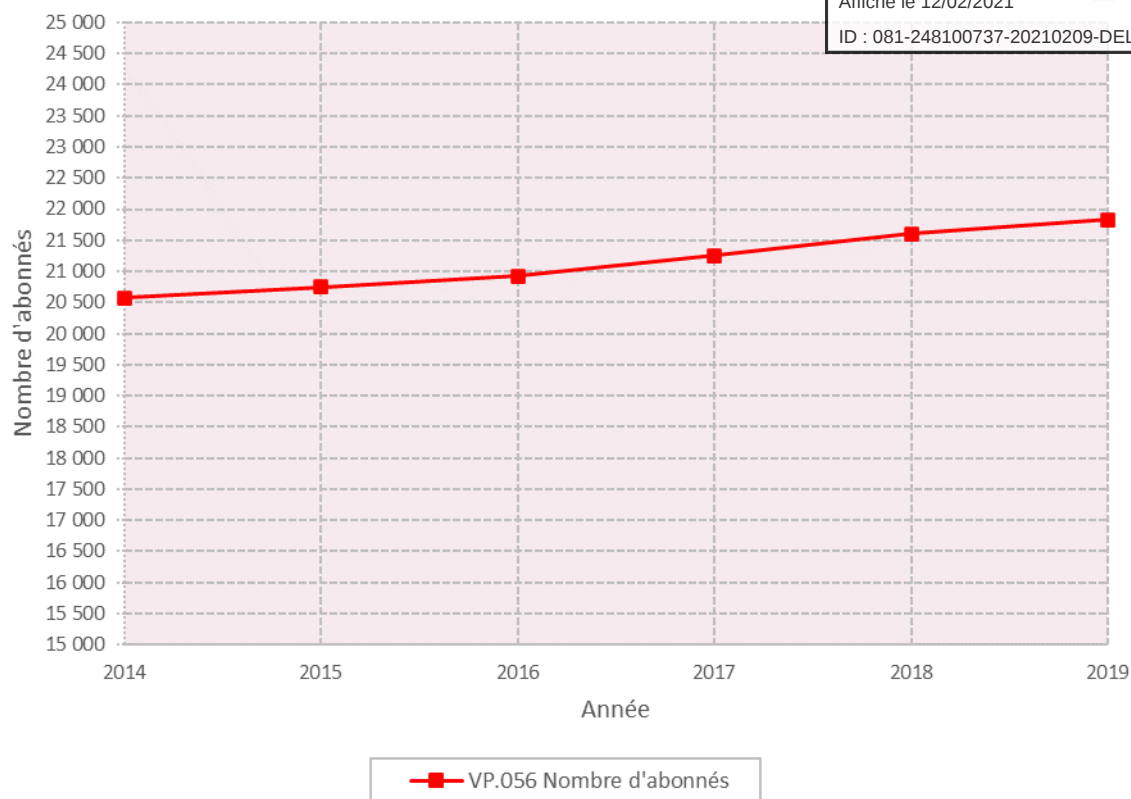
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total 31/12/2019	
Fauch	251	253	0,8%
Fénols	106	108	1,9%
Florentin	302	302	0,0%
Fréjairolles	595	603	1,3%
Graulhet	1191	1193	0,2%
Labastide Dénat	192	194	1,0%
Laboulbène	70	75	7,1%
Laboutarié	231	232	0,4%
Lacrouzette	904	908	0,4%
Lamillarié	206	209	1,5%
Lautrec	892	886	-0,7%
Le Sequestre	973	1009	3,7%
Le Travet	87	86	-1,1%
Lomers	516	517	0,2%
Missècle	52	53	1,9%
Mont-Roc	150	155	3,3%
Montdragon	268	270	0,7%
Montfa	191	191	0,0%
Montpinier	78	80	2,6%
Montredon-Labessonnié	311	311	0,0%
Moulayrès	101	100	-1,0%
Mouzieys-Teulet	221	225	1,8%
Orban	141	146	3,5%
Peyregoux	45	46	2,2%
Poulan-Pouzols	217	223	2,8%
Puygouzon	1503	1532	1,9%
Rayssac	125	123	-1,6%
Réalmont	845	873	3,3%
Ronel	143	147	2,8%
Roquecourbe	1182	1187	0,4%
Rouffiac	272	277	1,8%
Roumégoux	134		-100,0%
Saint-André	73	73	0,0%
Saint-Antonin-de-Lacalm	147	149	1,4%
Saint-Gauzens	342	339	-0,9%

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total 31/12/2019	
Saint-Genest-de-Contest	130	129	-0,8%
Saint-Germier	86	88	2,3%
Saint-Jean-de-Vals	42	43	2,4%
Saint-Julien-du-Puy	207	208	0,5%
Saint-Lieux-Lafenasse	221	221	0,0%
Saliès	351	354	0,9%
Sieurac	116	115	-0,9%
Teillet	305	303	-0,7%
Terre-Clapier	133	134	0,8%
Terre-de-Bancalié		132	
Terssac	621	628	1,1%
Vénes	358	363	1,4%
Villefranche d'Albigeois	633	635	0,3%
Total	21607 dont 7 non domestiques	21828 dont 7 non domestiques	1,0%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **10,9 abonnés/km** au 31/12/2019 (11,03 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,2 habitants/abonné** au 31/12/2019 (2,22 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **116,57 m³/abonné** au 31/12/2019. (113,6 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. EAUX BRUTES



1.5.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève **4 127 047 m³** pour l'exercice 2019 (4 115 671 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Prise de Rassisse	Barrage	25 500 m ³ /jour	2 844 164	3 126 276	+ 9,9%
Prise de la Bancalié	Barrage	5 000 m ³ /jour	1 271 507	1 000 771	-21,3%
Total		30 500 m ³ /jour	4 115 671	4 127 047	+ 0,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0%**.

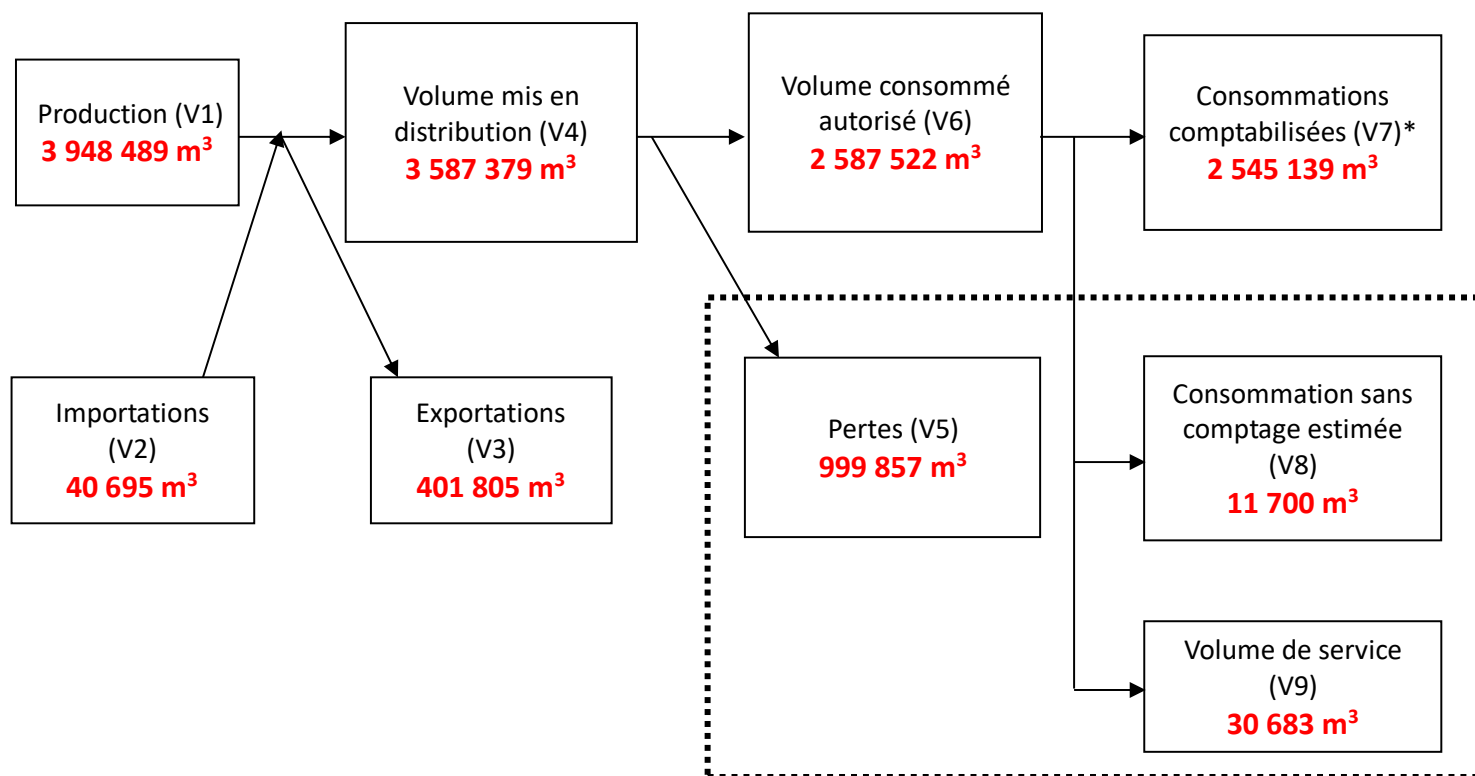


1.5.2. ACHATS D'EAUX BRUTES

Sans objet

1.6. EAUX TRAITEES

1.6.1. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2019



1.6.2. PRODUCTION

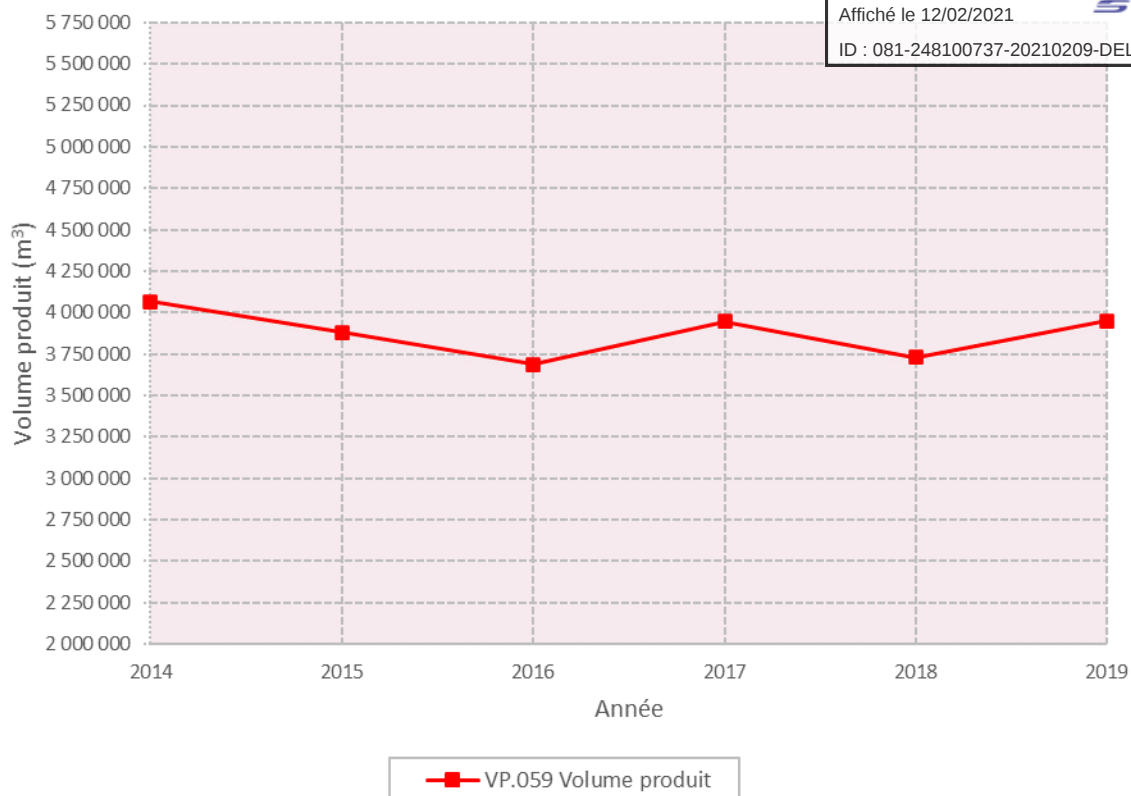
Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de Traitement de la Bancalié	Réactif
Usine de Traitement de Teillet	Réactif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Prise de Rassisse	2 587 163	2 997 757	15,9%	40
Prise de la Bancalié	1 144 360	950 732	-16,9%	50
Total du volume produit (V1)	3 731 523	3 948 489	5,8%	42,41

* année entière



1.6.3. ACHATS D'EAUX TRAITEES

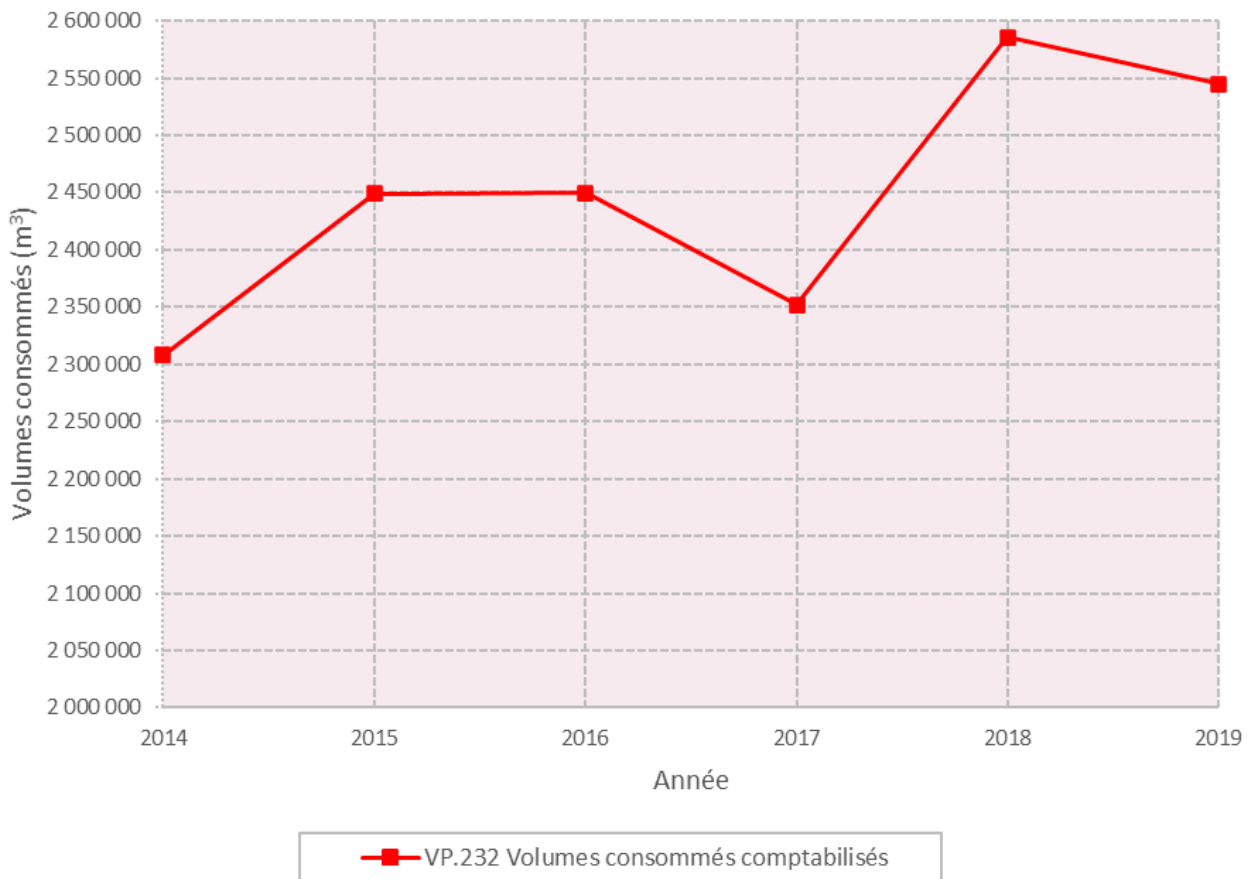
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Albi	160	161	1%	-
Le Fraysse	34 265	39 704	16%	-
Syndicat Valence Valderies	478	830	74%	-
Total d'eaux traitées achetées (V2)	34 903	40 695	16,6%	50



1.6.4. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 584 827	2 544 477	-1,6%
Abonnés non domestiques	628	662	5,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 585 455	2 545 139	-1,6%
GRAULHET	118 496	9 950	-91,6%
PAULINET	846	1007	19,0%
REALMONT	100 482	108 416	7,9%
SAINT-JUERY	51 134	50 797	-0,7%
SYNDICAT VIELMUR - SAINT-PAUL	227 200	230 956	1,7%
Total vendu à d'autres services (V3)	498 158	401 126	-19,5%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. AUTRES VOLUMES

	Exercice 2018 en m³/an	Exercice 2019 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	11 400	11 700	2,6%
Volume de service (V9)	34 522	30 683	-11,1%



1.6.6. VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice 2018 en m³/an	Exercice 2019 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 631 377	2 587 522	-1,7%



1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 003 kilomètres** au 31/12/2019 (1 959 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 88,02 € au 01/01/2019

90,32 € au 01/01/2020

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15/20mm y compris location du compteur	10,00 €	10,00 €
	Abonnement DN 25/30/40mm y compris location du compteur	80,00 €	80 €
	Abonnement DN 60mm ou supérieur y compris location du compteur	164,00 €	164 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,61 €/m ³	0,66 €/m³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,61 €/m ³	0,66 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	73,20 €	79,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,7895 €/m ³	0,8096 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,7895 €/m ³	0,8096 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

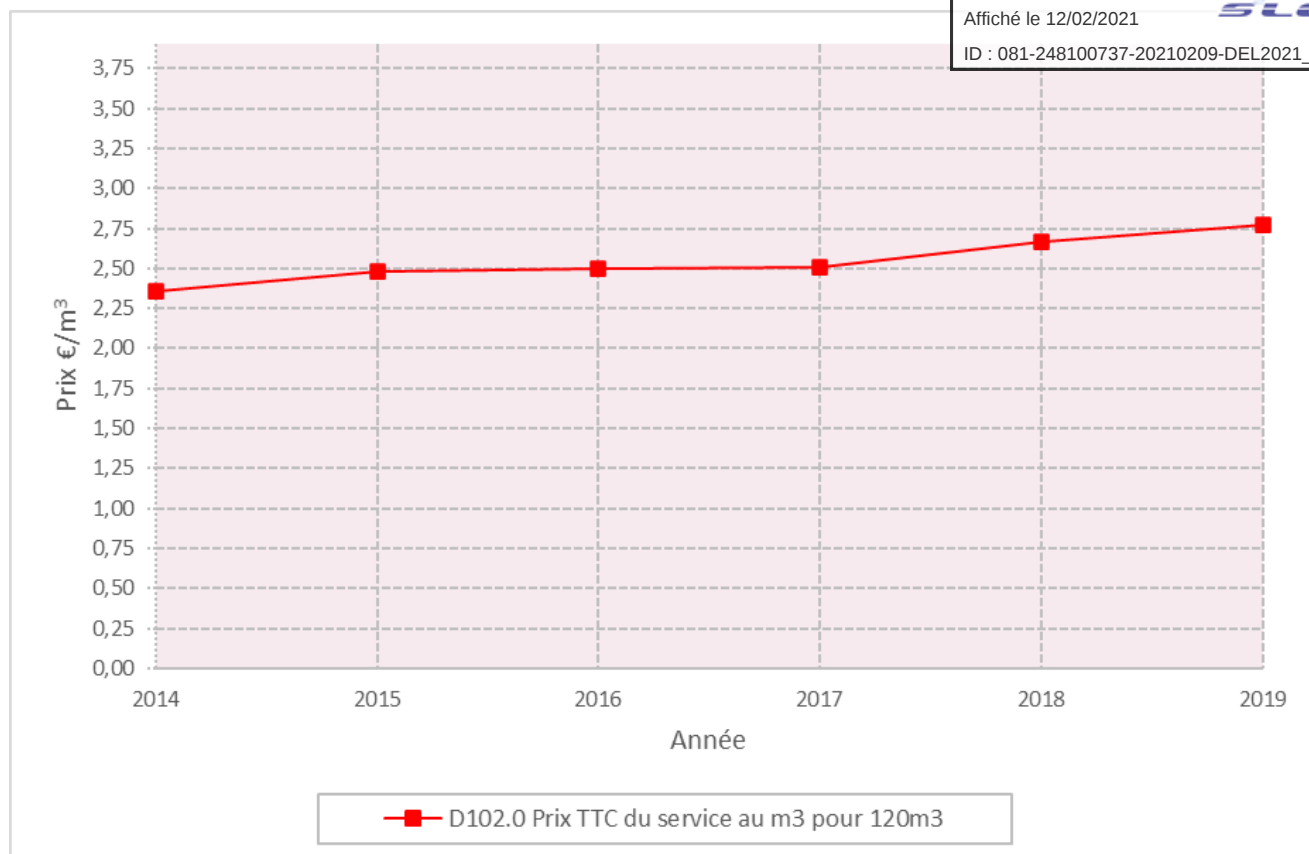
- Délibération du **24/11/2018** effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable



2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en € (PRIX 2018 appliqué jusqu'en mars 2019)	Au 01/01/2020 en € (PRIX 2019 appliqué jusqu'en mars 2020)	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10	10	0,0%
Part proportionnelle	73,20	79,20	8,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	83,20	89,20	7,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	78,02	80,32	2,9%
Part proportionnelle	94,38	97,15	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	172,40	177,47	2,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0,0%
TVA	16,70	17,31	3,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,70	65,31	0,9%
Total	320,30	331,98	3,6%
Prix TTC au m³	2,67	2,77	3,6%



Le prix TTC au m³ (2,77€ en 2019) s'applique de façon identique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **Annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **Semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **2 836 788 m³/an** (2 953 208 m³/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Avec l'intégration des travaux à venir (notamment abandon de l'usine de La Bancalié), nous devons anticiper les amortissements et conjointement, poursuivre le financement de renouvellement annuel.



2.3. RECETTES

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_024-DE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 658 736	1 780 383	7,3%
<i>dont abonnements</i>	216 070	218 340	1,1%
Recette de vente d'eau en gros	174 771	98 536	- 43,6%
Total recettes de vente d'eau	1 833 507	1 878 919	+ 2,5%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Taxe Capitaire)	137 367	137 907	0,4%
Autres recettes (Production électrique)	429 508	525 038	22,2%
Total autres recettes	566 875	662 945	+ 16,9%
Total des recettes	2 400 382	2 541 864	+ 5,9%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 572 568	3 829 162	7,2%
<i>dont abonnements</i>	1685778	1753707	4,0%
Recette de vente d'eau en gros	58953	2568	- 95,6%
Total recettes de vente d'eau	3 631 521	3 831 730	+ 5,5%
Recettes liées aux travaux	262484	306397	16,7%
Autres recettes (préciser)	142645	167055	17,1%
Total autres recettes	405 129	473 452	+ 16,9%
Total des recettes	4 036 650	4 305 182	+ 6,7%

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : **6 847 046 €** (6 437 032 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance



3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	109	2	122	0
Paramètres physico-chimiques	46	0	122	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	98,2%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	97

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU



3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	83%	74.9%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	4,4	4,09
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,5%	70,95 %





3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,43 m³/j/km** (0,95 en 2018).



3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de **1,37 m³/j/km** (0,91 en 2018).



3.3.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	8.0	7.6	4.5	3.5	0	0	0

Au cours des 6 dernières années, 23.6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,02 %** (0,02 en 2018).



3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_024-DE

SLO

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **42,5%** (42,5% en 2018).

4. Financement des investissements



4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	18 255	18 428
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	30
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	32	2
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,18%	0,01%



4.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 317 173	92 538
Montants des subventions en €	1 406 037	-
Montants des contributions du budget général en €	911 136	92 538



4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre de l'année de l'exercice (montant restant dû en €) – en capital		18 371 221 €	17 825 282 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	476 566 €	572 274 €
	en intérêts	503 860 €	536 933 €



4.4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de **1 475 415 € HT** (993 469 € HT en 2018).



4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation de l'apport en eaux brutes de l'usine de Teillet par la création d'une liaison La Bancalié/Rassisse et Soutien à l'étiage de La Bancalié :		
- Phase 1 – Alimentation de l'ensemble du syndicat par l'usine de Teillet	5 125 400€ HT	-
- Phase 2 – Conservation de la ressource La Bancalié en secours pour l'usine de Teillet	7 126 800€ HT	-
- Phase 3 – Soutien à l'étiage du barrage de La Bancalié par le barrage de Rassisse	140 000€ HT	-



4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel de renouvellement de conduites AEP : Programme annuel 2020 : Roquecourbe, Terssac, Bellegarde-Marsal, Villefranche d'albigeois, Briatexte	2020	850 000€ HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'eau



5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu **9 demandes d'abandon** de créance et en a accordé **9**.

786 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0003 € /m³ pour l'année 2019** (0,0002 €/m³ en 2018).



5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	47 873	48 075
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,67	2,77
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,20%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	82	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83%	74.9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,95	1,43
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,89	1,37
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,02%	0,02%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	43%	43%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0002 €	0,0003 €